

VAL-DE-RUZ Le Conseil général devra se prononcer sur le nouveau règlement de police soumis par l'exécutif. Un volet sur l'aéromodélisme stipule notamment une réduction des horaires.

Objets volants non autorisés le dimanche

ANTONELLA FRACASSO

Fini de pratiquer l'aéromodélisme le dimanche et les jours fériés à Val-de-Ruz! Du moins selon un volet du nouveau règlement de police élaboré par le Conseil communal. Et pour autant que le législatif, qui se réunit lundi soir à Cernier, l'approuve. Pareille décision risque de ne pas faire l'unanimité auprès des inconditionnels de modèles réduits et autres drones. Des adeptes qui n'habitent d'ailleurs pas uniquement dans la commune fusionnée.

En février, un habitant avait adressé une missive aux autorités vaudruziennes pour se plaindre des nuisances sonores causées par le club Val-de-Ruz Air Model (Vram), à Engollon, à proximité de sa maison. Or, le président de Val-de-Ruz, François Cuche, assure que la commune a reçu de nombreuses autres plaintes. Ce qui l'a convaincu de réduire les horaires – notamment pour les engins dépassant 30 kilos et les modèles thermiques – afin de préserver la tranquillité publique. Et de signaler que «la faune est aussi perturbée. Par exemple, la pie grièche confond les modèles réduits avec des rapaces».

Pas de nouvelle piste d'envol

Actuellement, deux terrains, dont un est en cours de régularisation, sont utilisés à Val-de-Ruz par des clubs: le Vram et un autre à Chévard-Saint-Martin. «Globalement, nous estimons qu'il est plus raisonnable de travailler avec ces clubs qui se dotent d'une réglementation interne d'utilisation de leurs terrains», relève l'édile. Mais à l'avenir, aucune autorisation ne sera délivrée pour la création d'une piste d'envol supplémentaire.



De nombreuses personnes se sont plaintes auprès de la commune du bruit provoqué par la pratique de l'aéromodélisme. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

La commune fusionnée doit également faire face à des personnes qui font de l'aéromodélisme sans appartenir à un club. François Cuche mentionne notamment une «pratique sauvage» dans la zone de Coffrane. «La police nous a dit qu'il fallait un outil solide pour pouvoir agir en cas de gêne signalée.» Car jusqu'à aujourd'hui, la commune s'est basée sur un règlement général au niveau de la tranquillité publique, sans rien de spécifique sur l'aéromodélisme.

Pour élaborer le nouveau règlement de police, Val-de-Ruz a travaillé de concert avec Pierre Leu, chef du Service des communes. Ceci afin de «mesurer la compatibilité avec la législation cantonale», précise François Cuche, et ainsi éviter toute sanction du Conseil d'Etat.

Président du Vram, – un club

qui est membre de la Fédération suisse d'aéromodélisme –, Samy Fasnacht est au courant de ce projet de règlement. Il comprend la décision de la commune, sachant que celle-ci a reçu beaucoup de réclamations du voisinage. Il estime néanmoins qu'il aurait été bienvenu de continuer à faire voler des

modèles réduits non bruyants le dimanche.

En revanche, Samy Fasnacht ne comprend pas le point 8.3 du nouveau règlement, qui stipule que «l'utilisation de modèles réduits de moins de 30 kilos par des moteurs électriques peu bruyants ne fasse pas l'objet d'une obligation de pratiquer sur

un terrain autorisé». «C'est contre-productif. Ce n'est pas en adéquation avec ce que la commune a déclaré rechercher.»

Selon lui, les autorités ne se rendent pas compte du bruit produit par des modèles réduits, même de 20 kilos. «C'est dommage que la commune ne nous ait pas consultés.»

TRANSPORTS PUBLICS, AFFERMAGE DES TERRES ET STANDS DE TIR À L'ORDRE DU JOUR

Il sera question de l'amélioration de l'offre en transports publics lundi soir à la séance du Conseil général de Val-de-Ruz, qui se tiendra à la Fontenelle, à Cernier. L'exécutif livrera les réponses à trois motions et trois postulats relatifs à une problématique récurrente au sein de la commune. A l'instar des motions «Des meilleurs transports publics» par l'établissement d'une ligne Neuchâtel-gare/ Savagnier jusqu'à Saint-Imier-gare ou l'ouverture des transports scolaires à la population.

En outre, la conseillère communale en charge de l'école, Anne-Christine Pellissier, répondra à une interpellation

sur les élèves de la Fontenelle, déposée lors de la dernière séance du législatif par l'élu écologiste Roby Tschopp. Elle met en lumière l'inquiétude de parents face au stress et aux risques auxquels sont exposés leurs enfants en raison des temps de battement trop courts entre les horaires de l'école et ceux des bus des lignes 421 et 422. Également à l'ordre du jour, le règlement d'affermage des terres et domaines agricoles. La séance comprendra enfin la réponse à une motion sur la sécurité autour du collège de Vilars, ainsi qu'à une motion des Verts sur la décontamination des stands de tir.

LA CHAUX-DE-FONDS Les grands-parents et les changements de l'école

Pour sa prochaine soirée d'information, l'Ecole des grands-parents, qui entame son quatrième programme annuel, abordera les changements survenus au sein de l'école ces dernières années: «L'école de nos petits-enfants n'est plus comme celle de nos enfants...». La séance se tiendra lundi, 19h30-21h30, à l'aula du collège Bellevue, (rue du Dr Kern 14), à La Chaux-de-Fonds (accueil dès 19h). Quel impact a eu la mise en place d'Harmos sur nos petits-enfants? A 4 ans, les enfants entrent à l'école: n'est-ce pas trop tôt? Et la disparition des filières: qu'est-ce que cela implique pour le futur de nos petits-enfants?

Des questions dont parleront Marie-Paule Matthey, collaboratrice à la Conférence intercantonale de l'instruction publique, et Alain Fournier, directeur d'école à La Chaux-de-Fonds. **AFR**

Entrée libre. Plus d'infos:

www.ecolegrandsparents-ne.ch

MÉMENTO

FONTAINEMELON

Connaissance du monde. Connaissance du monde présente le film «De Chicago à Los Angeles par la mythique route 66», en présence du réalisateur Marc Poirer. Un road movie à découvrir mercredi à 20h à la salle de spectacles de Fontainemelon.

NEUCHÂTEL

Stage de danse. Choclake Danse propose un stage aujourd'hui dès 13h à Résodanse Station (rue Prébarreau 17). Au menu: dancehall, house, afro, et hip-hop avec Carlos Neto, de New York. Infos: 079 206 93 15.

NEUCHÂTEL La Ville met des locaux à disposition d'une association et nie octroyer ainsi un privilège.

L'Amar prend ses quartiers d'hiver à La Coudre

Sa quête de locaux a trouvé une solution provisoire. L'association L'Amar (Lieu autogéré multiculturel d'accueil et de rencontres) passera l'hiver au chaud. La Ville de Neuchâtel met à sa disposition, gratuitement hormis le paiement des charges, des locaux à La Coudre.

Au 39 de l'avenue du Vignoble, dans d'anciennes salles de classe temporaires, L'Amar disposera du rez-de-chaussée et d'une petite salle au premier étage. Et cela, jusqu'à fin mai au plus tard, la déconstruction du bâtiment étant prévue pour l'été.

Installation aujourd'hui

Cela permettra à l'association de poursuivre ses activités en lien avec les migrants, interrompues le 19 octobre aux Jeunes-Rives. Elle pourra mettre en place un magasin gratuit, une bibliothèque ou un café internet. L'emménagement a lieu aujourd'hui de 14 à 19 heures et est ouvert à tous.

En avril dernier, L'Amar avait occupé illégalement un bâti-



La structure en partie mise à disposition de L'Amar. SP

ment vétuste appartenant à la Ville rue de la Main. Elle l'avait quitté peu après pour des questions de sécurité.

La solution trouvée par la Ville n'est pas du goût de la section du Parti libéral-radical (PLR) de la ville: «Ce privilège offert à une association privée est inacceptable et transcrit une véritable

inégalité de traitement entre les associations.» Même si «les buts poursuivis par L'Amar sont louables, de multiples associations à but caritatif, social, culturel ou sportif participent de manière exemplaire à la vie de la ville de Neuchâtel et n'ont pas de locaux à disposition. Ces associations, qui n'ont pas fait de 'forcing', doivent

attendre pour trouver des locaux ou se résigner à en louer».

«Nous n'avons pas voulu faire de privilège particulier; tout le monde sera à la même enseigne», répond Thomas Facchinetti, président du Conseil communal. A La Coudre, au 1er étage de la structure provisoire, «deux grandes salles seront à disposition d'autres associations». S'il y a bel et bien une liste d'attente, «cela fait deux ou trois ans que l'on est à l'affût, essayant de répondre au mieux aux demandes».

Quant à L'Amar, «il y a eu une transgression, mais ils se sont très vite conformés à la légalité. Il s'agit de jeunes qui se mobilisent bénévolement; la cause est digne de respect et de considération. Quand ils

ont investi la rue de la Main, c'était un signal d'alarme, un cri du cœur.»

Thomas Facchinetti rappelle aussi que le Conseil général a accepté sans opposition deux motions chargeant la Ville de trouver des solutions pour l'accueil des migrants et soutenir des organisations comme L'Amar.

● FME

Envie d'un avenir créatif, rayonnant et durable ?
VOTEZ COMPACT VERT'LIBÉRAL.

vert'libéraux
www.ne.vertliberaux.ch